COMPTE-RENDU DES SÉANCES
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

SÉANCE DU SAMEDI 13 JANVIER 1962.

Président : M. J. Collart.

Membres présents. — M. J. André, Mlles S. Bails, N. Banvard, O. Barenne, M. J. Beaujeu, Mlle C. Bémont, M. R. Bloch, Mlle M. Bontemps, Mme H. Boyer, MM. J.-P. Brisson, A. Bruhl, R. Chevallier, A. Dain, Mme S. Déléani, MM. J. Doignon, R. Dreyfus, M. Durry, N. Duval, P.-M. Duval, Mlle J. Ernst, MM. A. Fabre, R. P. Folliet, R. France, P. Grimal, J. Hellegouarc'h, R. P. Hubert, P. Jal, P. Langlois, P. Lecoq, Mme C. Margueron, MM. R. Martin, P. Mauger, Mlle Y. Mestivier, MM. A. Michel, J. Monfrin, L. Nougaret, Mme S. Nougaret, MM. J. Perret, J. Perrot, H. Pflaum, P. Pouthier, Mlle V. Regnot, M. M. Ribaud, Mlle M.-J. Rondeau, MM. G. Schroeder, W. Seston, H. Stern, RR. PP. Testard, Verheijen, A. Vernet, G. Ville, R. Villers, P. Wuilleumier.

Passation des pouvoirs.

A l'instant de quitter la présidence en vertu des dispositions statutaires, M. J.-P. Wuilleumier ouvre cette première séance de l'année en adressant à l'Assemblée ses adieux et ses vœux.

« Cette année, dit-il, nous a apporté le lot habituel de chagrins et de joies : perte de collègues éminents, émulation réconfortante de jeunes et nouveaux venus, collaboration féconde de collègues provinciaux et étrangers, séances et réunions animées par l'entrain de notre toujours juvénile Administrateur, publications vouées aux tâches de la culture comme à celles de la technique.

« Au moment de rentrer dans le rang, il me plaît de remettre la présidence à un collègue et ami dont l'œuvre scientifique suscite tous les hommages et que son aménité non exempte de verve caustique qualifie éminemment pour le rôle que lui ont conféré vos suffrages. »

— M. J. Collart, en prenant la présidence, remercie M. Wuilleumier de ses paroles si bienveillantes. Il voudrait présider aux travaux de la

Société avec la maîtrise dont nous a donné l'exemple son prédécesseur, toujours prêt à accueillir et à commenter avec une égale compétence les communications de séance les plus diverses et les plus spécialisées, et à leur assurer une audience encourageante.

M. Collart se félicite que d'une année à l'autre la Société ne cesse de croître en vitalité et en rayonnement. Œuvre propre, dit-il, de notre Administrateur M. Marouzeau, que malheureusement son état de santé retient aujourd'hui loin de nous, mais qui nous a fait dire qu'il met la dernière main au volume en cours de la *Revue*.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. Paul-Marie Duval étudie *le texte de César relatif à Lutèce et aux « Parisii »* (*De bello Gallico*, VI, 3, 4-5).

Au printemps de — 53, César choisit Lutèce comme siège de l'assemblée des Gaules afin de pouvoir surveiller à la fois les peuples qui donnent des signes d'hostilité : au nord, les Trévires, au sud, les Sénons et les Carnutes, conjurés qui s'abstiennent de répondre à sa convocation. C'est l'entrée de Lutèce dans l'histoire écrite : ... *concilium Lutetiam Parisiorum transfert. Confines erant hi Senonibus ciuitatemque patrum memoria coniunxerant, sed ab hoc consilio afuisse existimabantur.* La pensée de César est ici purement politique : les Parisiens, bien qu'ils eussent frontière commune avec les Sénons et qu'ils eussent même, « du temps de nos pères », uni leurs cités respectives, n'étaient pourtant pas considérés comme participant au complot, et c'est en raison même de cette neutralité qu'il choisit leur territoire comme siège de l'assemblée. Des traductions imprécises de ce passage ont conduit certains historiens à considérer que, depuis un temps indéterminé, et même depuis leurs origines, les *Parisii* « n'avaient formé qu'un seul État avec les *Senones* », dont ils se seraient détachés à une époque récente pour constituer une *ciuitas* indépendante. D'où le jugement nettement défavorable porté, par exemple, par C. Jullian sur la faiblesse du peuple parisien à l'époque de l'indépendance gauloise (*Histoire de la Gaule*, II (1908), p. 42-43, 527, 529, 532).

Or, ce qu'on peut savoir aujourd'hui, d'après le matériel archéologique et onomastique, de la protohistoire des *Parisii* (voir P.-M. Duval, *Paris antique, des origines au III*e *siècle* (1961), chap. v et vi) montre au contraire sous un jour favorable les ressources diverses de cette petite cité, admirablement située à la jonction des Gaules du Nord et du Centre ; et le fait que, quelques décennies avant la guerre des Gaules, elle ait émis un monnayage d'or de toute beauté, alors que les Sénons frappaient encore le bronze ou le potin, paraît confirmer *a posteriori* l'avantage que lui donnait, depuis l'arrivée en Gaule vers le milieu du

III^e siècle, une position stratégique que leur puissant voisin ne possédait pas. Le texte de César ne fait état de rien d'autre que d'une union récente et temporaire des deux cités.

On peut préciser la date, la durée, les circonstances de cette union politique provisoire. D'une part, en *B. G.*, I, 40, 5, *patrum nostrorum memoria* concerne des événements vieux de quarante-trois à quarante-quatre ans. Une telle estimation nous reporte aux années 97-96, c'est-à-dire soit pendant la tourmente de l'invasion des Cimbres et des Teutons, terminée vers 102, soit aussitôt après, pour prévenir un retour éventuel de semblables désastres. D'autre part, le début du monnayage d'or des *Parisii* est daté par les numismates de 80 à 75 : il doit être la marque de la reprise de leur autonomie, peut-être favorisée par le remplacement, qui a pu se produire alors chez eux, de la monarchie par l'oligarchie, comme il s'est produit vers cette époque dans la plus grande partie des cités gauloises, alors que les *Senones* conserveront la royauté jusqu'à la guerre des Gaules. Et si César ne mentionne pas les circonstances de la séparation, dont il eût eu pourtant avantage à faire état pour expliquer mieux encore l'attitude des *Parisii*, c'est que cette neutralité de — 53 était dans la suite logique d'une indépendance originelle, bien connue de tous et de lui-même.

— M. W. Seston souhaiterait qu'on puisse préciser la nature de l'union temporaire *Parisii-Senones* : ce ne pouvait être une fusion des deux cités en une seule ; on peut penser à une union politique respectant la personnalité des deux participants, à une symmachie. Ne pourrait-on trouver d'autres exemples d'un tel fait dans l'histoire de la Gaule?

— M. J. Perret se demande si l'expression *patrum memoria*, dépourvue du qualificatif *nostrorum*, ne désigne pas un passé très lointain ; et si *ciuitatem coniungere* n'indiquerait pas le fait de se constituer pour la première fois en cité à l'occasion d'une union avec un peuple voisin.

— M. P. Grimal estime en tout cas qu'on doit traduire, tout simplement, qu' « ils avaient uni leur cité à celle des Sénons », et qu'il s'agit vraisemblablement d'une symmachie.

II. — M. J. Doignon s'attache à montrer *la survivance de certaines représentations du « Refrigerium » dans une catéchèse baptismale de Vérone du IV^e siècle.*

Dans son *Tractatus*, II, 38, l'évêque Zénon, s'adressant à des néophytes après leur baptême, les invite à prendre le « repas eucharistique » en leur rappelant qu'il ne convient pas de le confondre avec certains festins désordonnés du « siècle », dont Zénon, dans une autre homélie, rapproche les *refrigeria* qui sont encore pratiqués couramment chez les donatistes.

Une phrase du *Tractatus*, II, 38, mérite particulièrement de retenir l'attention, disant que « la douceur du vin nouveau (des baptisés) est gâtée par les exhalaisons fétides de la lie mêlée au vin de la veille ». Derrière ce rideau d'images, quelle est la pensée de Zénon? Veut-il parler d'un rite postbaptismal attesté par saint Jérôme, d'après lequel, dans des églises d'Occident, on offre à ceux qui sont reniés dans le Christ du lait et du vin? C'est peu probable. Le renseignement de saint Jérôme est de seconde main ; d'autre part, Zénon transmue si habituellement la réalité même liturgique en images qu'on ne peut raisonnablement attendre de lui des précisions techniques sur un rite. En réalité, l'évêque de Vérone développe une thèse inspirée de l'*Ép.* 63 de saint Cyprien sur la « sobre ivresse » en faisant appel à cette image originale déjà citée du *mustum dulce* opposé au *uinum pridianum* : avec les détails qui l'accompagnent, elle s'appuie sur un certain nombre de réminiscences d'auteurs littéraires, mais elle a aussi valeur de symbole paradisiaque, en suscitant la pensée du « rafraîchissement dans l'au-delà » à laquelle nombre de chrétiens du IVe siècle demeurent fidèles. On remarque, en effet, l'usage abondant que fait Zénon de la phraséologie du *refrigerium* ; en particulier la *dulcedo* du vin nouveau est à rapprocher d'inscriptions chrétiennes où *dulcis* accompagne *refrigerare*, la « douceur » étant la note dominante du « rafraîchissement ». Cet état paradisiaque, Zénon ne se contente pas de l'évoquer par des mots : l'Écriture le montre réalisé dans quelques figures dont l'iconographie s'est emparée en y incorporant des vestiges de la croyance au *refrigerium* ; ces représentations typiques concernent Melchisédech et surtout Noé et Tobie. L'arche de Noé est figurée sur un sarcophage de Trèves comme un paradis fleuri abritant les animaux que le patriarche a sauvés du déluge. « Noé les a mis en réserve, dit Zénon, pour ceux qui en ont besoin. » C'est le meilleur commentaire qu'on puisse donner de la scène trévire de *refrigerium*. Même parallélisme du texte de Zénon et de l'iconographie en ce qui concerne Tobie : des fonds de coupes romaines marqués de symboles « rafraîchissants » et un détail du sarcophage aquitain du Mas d'Aire illustrent parfaitement la notice de Zénon sur la pêche de Tobie en éclairant le sens eschatologique de cette scène.

L'idée fondamentale que développe l'évêque de Vérone dans son commentaire des trois scènes bibliques de « rafraîchissement » révèle chez lui un désir très vif de discipliner les conceptions encore très charnelles de la mentalité commune au sujet du *refrigerium* et de les intégrer à la dogmatique du baptême. Cet effort de spiritualisation est rapproché, en conclusion, des perspectives que Paulin de Nole développe dans son commentaire des agapes funèbres organisées à la fin du IVe siècle par le sénateur Pammachius sur l'*aula* de Saint-Pierre de Rome.

— M. J. Fontaine, en reconnaissant l'intérêt des suggestions proposées par M. Doignon, ne pense pas que le texte de Zénon, qui puise ses arguments dans une topique morale exaltant le « banquet eucharistique », ouvre des perspectives aussi nettes sur le *refrigerium*. Il estime que le mot *dulcedo* (*musti uestri*) n'est dans le texte qu'un euphémisme traditionnel de l'éloge chrétien.

— M. Doignon rappelle qu'il a fait état de deux inscriptions où *dulcis* se rapporte incontestablement à *refrigerare*.

— M. H.-G. Pflaum objecte cependant que l'une de ces deux inscriptions ne donne aucun signe d'authenticité chrétienne.

— Le P. Hubert souligne l'intérêt de l'interprétation proposée, qui fait converger les données de l'archéologie et celles de la philologie classique. Mais en matière chrétienne la recherche des sources doit commencer par les textes sacrés : Zénon de Vérone vise autre chose que le *refrigerium* ; il pense à la Pentecôte en évoquant la fraternité qui unit les baptisés (*Actes*, 2/7-11) et usant des termes *musti uestri* (*Actes*, 2/13-15) ; les termes *epulum*, *prandium*, *lac*, *saturatus* renvoient à plusieurs passages de *Cor.*, *Pierre*, *Math.*, *Luc* ; plus que tout, la référence aux termes et notions bibliques permet d'apprécier l'influence d'auteurs classiques sur un écrivain chrétien.

II.

SÉANCE DU SAMEDI 10 FÉVRIER 1962.

Président : M. J. Collart.

Membres présents. — Mlle M.-T. d'Alverny, Mme S. Bails, Mlle N. Banvard, M. H. Bardon, Mlle O. Barenne, MM. J. Beaujeu, J. Bollack, Mlle M. Bontemps, Mme H. Boyer, MM. J.-P. Brisson, R. Chevallier, P. Courcelle, A. Dain, P. Dufraigne, M. Durry, N. Duval, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. P. Flobert, G. Fohlen, J. de Foucault, R. France, Mme E. Galletier, MM. J. Gaudemet, R. Goujard, P. Grimal, L. Harmand, J. Hellegouarc'h, J. Heurgon, P. Jal, A. Jenkert, P. Lancel, P. Langlois, R. P. Lauras, P. Laurent, H. Le Bonniec, Mme I. Malowist, MM. Cl. Margueron, J. Marouzeau, R. Martin, A. Michel, Mme H. Michel-Lévy, MM. J. Morel, J. Nicolet, L. Nougaret, Mme S. Nougaret, MM. Ch. Parain, J. Perret, Mlle H. Pétré, M. H.-G. Pflaum, Mme V. Regnot, Mlle M.-J. Rondeau, MM. G. Schroeder, G. Serbat, W. Seston, Ch. Ternes, R. P. Testard, A. Turcan, G. Ville, Mlle J. Vielliard, MM. R. Villers, P. Wuilleumier.